

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du neuf mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire à Rougiers sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Création du grade d'ingénieur territorial principal

Délibération n° : 400-2023

Membres en exercice : 38

Membres présents : 20

Pouvoirs : 7

Excusés, absents : 11

Secrétaire de séance : Marie-Pierre EMERIC

Présents(es) :

Laurence BRULEY

Laetitia TREMOUILHAC

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Christian BOUYGUES

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Sophie LEMETER

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Josiane GALIZZI

Jean-Michel CONSTANS

Suzanne ARNAUD

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Mikaël SCHNEIDER, délégué de la commune de Néoules ;

Madame Blandine MONIER, Maire et déléguée de la commune d'Evenos, a donné pouvoir à Hervé THEBAULT, délégué de la commune du Beausset ;

Monsieur Vincent AYALA, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de la Cadière d'Azur ;

Madame Céline ROUSTAN, délégué de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Monsieur Jean-Martin GUISIANO, Maire et délégué de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Marie Pierre EMERIC, déléguée de la commune ;

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, Maire et délégué de la commune de Nans-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Georges LUVERA, délégué de la commune de Trets, a donné pouvoir à Gilles-Olivier PAYAN, délégué de la commune de Pourcieux ;



Une autre vie s'invente ici

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Philippe SCHELLENBERGER, Monsieur Jacques PAUL, Madame Virginie PHELIPPEAU, Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Monsieur Sébastien BOURLIN, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur Didier REAULT, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François DE CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Etaient également présents :

Alain BŒUF, élu de la commune de La Celle ; Monsieur Jean-François RICHON, Chef du service Partenariats & Coopération écologique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ; Monsieur Thierry DARMUZEY, Directeur par intérim du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Frédéric FAISSOLLE, futur Directeur du PNR de la Sainte-Baume.

Vus :

- * le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R 2313-8,
- * le Code Général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Conformément à l'article L 313-1 du CGCT susvisé, les emplois de l'établissement sont créés par délibération du Comité Syndical,

Par suite, il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Vus :

- * le budget,
- * la dernière mise à jour du tableau des emplois au 7 décembre 2022,

Considérant la nécessité de pourvoir par voie de mutation à l'emploi de directeur par un fonctionnaire titulaire sur le grade d'ingénieur territorial principal suite à la sélection effectuée par le jury de recrutement en date du 1^{er} février 2023,

Vu :

- * la déclaration de vacance d'emploi du poste de D.G.S. parue sur l'Arrêté N° 2023-1 et déclarant vacant les grades de : Attaché, Attaché principal, Ingénieur, Ingénieur Hors Classe,

Le Président propose aux membres du Comité Syndical :

La création du grade d'Ingénieur territorial principal,

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- **D'ADOPTER** la création du grade d'ingénieur territorial principal.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondant à la rémunération et aux charges inhérentes à cette création d'emploi, chapitre 012.
- **DE MODIFIER** ainsi qu'il suit le tableau des emplois à compter du quinze mars 2023 :



Catégorie A	Grades	Budgétaire	A pourvoir titulaire ou contractuel	Effectiveme pourvu titulaire	Contractuel
Ingénieur	Ingénieur Hors Classe	1	1		0
	Ingénieur Principal	1	1	0	0
	Ingénieur	3	0	1 TC	2 TC

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS